

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par courrier le vingt-neuf mars s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine MIRANDE, le Maire.

Présents : Mesdames FILLIATREAU Céline, LANTERNAT Bernadette, Céline PELLETIER, MIRANDE Martine, RAYNAL Florence, Messieurs ABIER François, BODY Philippe, MOHSEN Raymond, NÉGRIER Régis.

Procuration : Monsieur AUBRY Yves-Marie a donné pouvoir à Madame RAYNAL Florence

Monsieur BARANGER Philippe donne pouvoir à Monsieur BODY Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur BODY Philippe

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

AFFAIRES COMMUNALES

DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Madame le Maire rappelle la réforme des taxes et de la suppression de la taxe d'habitation, sur les résidences principales dont le taux est à voter pour les résidences secondaires. Elle présente l'Etat de notification des taux d'impositions de 2022 des Taxes Foncières bâties et non bâties.

Après délibération, les Conseillers décident de ne pas augmenter le taux des taxes.

Ils donnent leur accord pour voter les taxes 2023 calculées sur la base de compensation des taux appliqués en 2021.

- TFPB : 38,35 % (16.85 % pour la Commune ; 21,50 % pour le Département),
- TFPNB : 42.66 %
- TH : 8,16 %

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Taux appliqués par le Département	Taux cumulés année 2023	Taux votés	Produits
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - TFPB	482 700	16,85	21,50	38,35	38,35	185 116,00
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	22 500	42,66	0,00	42,66	42,66	9 598,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires -TH	21 748	8,16	0,00	8,16	8,16	1 775,00
Total						196 489,00
allocations compensatrices						31 303,00
coefficient correcteur						65 475,00
total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023						162 317,00

11 Pour

RAPPELS DES ENJEUX DU PASSAGE EN M57

Madame le Maire tient à rappeler certains principes de fonctionnement de la nomenclature comptable M57 mise en place cette année par rapport à la M14.

La nouvelle maquette M57 est commune à la région, au département ainsi qu'aux communes. Le passage en M57 sera rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2024, mais la Municipalité a préféré anticiper cette démarche pour le 1^{er} janvier 2023.

La M57 comprend 2 plans de comptes abrégé et développé. Elle comporte des règles budgétaires assouplies et une plus grande marge de manœuvre, elle induit un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Cette nomenclature permettra, à terme, de mettre en place un CFU (Compte Financier Unique) qui permettra la fusion entre les comptes de gestion (Perception) et administratif (Commune).

La commune sera donc gérée comme une entité avec un patrimoine.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **617 382**

Recettes : **617 382**

INVESTISSEMENT :

Dépenses **492 225 (dont.4 635 de RAR)**

Recettes **492 225 (dont.00 de RAR)**

11 Pour

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	180 769,00	0,00	232 300,00	232 300,00	232 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	78 315,00	0,00	197 700,00	197 700,00	197 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	21 240,00	0,00	61 330,00	61 330,00	61 330,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		280 324,00	0,00	491 330,00	491 330,00	491 330,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		280 324,00	0,00	491 330,00	491 330,00	491 330,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	71 994,00	0,00	118 102,00	118 102,00	118 102,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	12 556,00	0,00	7 950,00	7 950,00	7 950,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		84 550,00	0,00	126 052,00	126 052,00	126 052,00
TOTAL		364 874,00	0,00	617 382,00	617 382,00	617 382,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						617 382,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	3 700,17	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 405,00	0,00	2 360,00	2 360,00	2 360,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	149 412,00	0,00	148 010,00	148 010,00	148 010,00
731	Fiscalité locale	149 708,00	0,00	174 184,00	174 184,00	174 184,00
74	Dotations et participations (3)	53 086,00	0,00	41 258,65	41 258,65	41 258,65
75	Autres produits de gestion courante (3)	22 800,00	0,00	38 930,00	38 930,00	38 930,00
Total des recettes de gestion courante		381 111,17	0,00	408 242,65	408 242,65	408 242,65
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		388 411,17	0,00	408 242,65	408 242,65	408 242,65

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 665,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 665,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		391 076,17	0,00	408 242,65	408 242,65	408 242,65
--------------	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						209 139,35
---	--	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						617 382,00
--	--	--	--	--	--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	49 415,00	4 635,00	128 251,00	128 251,00	132 886,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	268 426,50	46 782,00	98 500,00	98 500,00	145 282,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		317 841,50	51 417,00	226 751,00	226 751,00	278 168,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 245,00	0,00	6 470,00	6 470,00	6 470,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	171 086,50	0,00	207 587,00	207 587,00	207 587,00
Total des dépenses financières		178 331,50	0,00	214 057,00	214 057,00	214 057,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		496 173,00	51 417,00	440 808,00	440 808,00	492 225,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 665,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	28 500,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		31 165,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		527 338,00	51 417,00	440 808,00	440 808,00	492 225,00
--------------	--	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						492 225,00
---	--	--	--	--	--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	41 800,00	0,00	16 980,00	16 980,00	16 980,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	118 659,00	0,00	63 223,10	63 223,10	63 223,10
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	23 702,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		184 161,00	0,00	80 203,10	80 203,10	80 203,10
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 000,00	0,00	21 800,00	21 800,00	21 800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	18 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 160,00	0,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	161 000,78	0,00	179 000,78	179 000,78	179 000,78
Total des recettes financières		192 936,78	0,00	204 000,78	204 000,78	204 000,78
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		377 097,78	0,00	284 203,88	284 203,88	284 203,88

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	71 994,00		118 102,00	118 102,00	118 102,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	12 556,00		7 950,00	7 950,00	7 950,00
041	Opérations patrimoniales (10)	28 500,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		113 050,00		126 052,00	126 052,00	126 052,00

TOTAL		490 147,78	0,00	410 255,88	410 255,88	410 255,88
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						81 969,12
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						492 225,00

LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

				RAR 2022	PREV 2023	BP 2023
297	VOIRIE TRAVAUX PLURIANNUEL	0,00		42 801,00	0,00	42 801,00
289	Rue Jean Giono	0,00		4 635,00	0,00	4 635,00
299	POTEAU INCENDIE RUE PERJUS	0,00		3 981,00	0,00	3 981,00
300	ACHAT AUTOPORTEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
302	AMENAGEMENT SALLE ASSOCIATIVE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
304	REALISATION PARKING CLONE FLANQUET	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	
305	REALISATION VEGETALISATION COUR ECOLE	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
306	REALISATION PLACES PARKING ECOLE-CHAUFFE	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
307	REALISATION SECURISATION COUR MULTISERVI	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
308	GROUPE ELECTROGENE ACQUISITION	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
309	PPMS COMPLEXE SCOLAIRE	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
310	MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	
311	ACHAT MATERIEL DIVERS	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
TOTAL				51 417,00	103 135	154 552,00

VOTE DU TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS

Madame le Maire rappelle que suite au passage en M57, les dépenses imprévues ne sont plus possibles. Afin de garder une facilité de virement de crédits d'un chapitre à l'autre, il convient de fixer le taux de fongibilité des crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à effectuer des virements de crédits, de chapitre à chapitre, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections :

Section de fonctionnement : taux de fongibilité autorisé 7,5 % (hors chapitre 012-Personnel)

Section d'investissement : taux de fongibilité autorisé 7,5 %. **11 Pour**

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 ANNEXE LOTISSEMENT LA PAQUELLERIE « La Font »

La majorité des Conseillers ont à cœur de faire aboutir ce projet, aussi des démarches ont été entreprises pour trouver une possibilité à moindre coût. Actuellement, voici les options retenues :

- la commune va porter le projet sans intermédiaire
- le choix du maître d'ouvrage s'est porté sur le cabinet d'ingénierie et d'études techniques 2G IC

Toutes ces réflexions et démarches prennent du temps, c'est pour cette raison que le budget prévisionnel 2022 n'a pas été exploité et le résultat d'exécution est à 0.

Madame le Maire rappelle qu'aucune opération n'a été réalisée depuis le budget annexe lotissement créé en 2021.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 dressé par M. DROUINEAU Jean-Michel

Madame Le MAIRE, Martine MIRANDE expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur DROUINEAU Jean-Michel à la clôture de l'exercice.

Madame Le MAIRE, Martine MIRANDE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Dépenses 0,
Recettes 0,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur DROUINEAU Jean-Michel, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

11 Pour

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
--

Monsieur Négrier présente le Compte Administratif :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	204 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	204 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	204 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	204 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

10 Pour

AFFECTATION DE RESULTATS 2022

Néant

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023 ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA PAQUELLERIE

Compte-tenu de la décision de reconduire le budget du Lotissement de la Paquellerie (La Font), le budget annexe du lotissement de la Paquellerie, pour 2023 est comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses **407 587.00**

Recettes : **407 587.00**

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **407 587.00**

Recettes : **407 587.00**

11 Pour

VOTE DU TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS POUR LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Madame le Maire rappelle que suite au passage en M57, les dépenses imprévues ne sont plus possibles. Afin de garder une facilité de virement de crédits d'un chapitre à l'autre, il convient de fixer le taux de fongibilité des crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à effectuer des virements de crédits, de chapitre à chapitre, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections :

Section de fonctionnement : taux de fongibilité autorisé 7,5 % (hors chapitre 012-Personnel)

Section d'investissement : taux de fongibilité autorisé 7,5 %. **11 Pour**

LOTISSEMENT DE LA PAQUELLERIE (La Font)

ETUDE DU PROJET PAR LE MAITRE D'ŒUVRE

Suite à la décision de la création d'un lotissement sur la Commune de PREGUILLAC, le Conseil Municipal, en date du 27 mars 2023, a décidé de porter le projet sans intermédiaire.

Le Marché de travaux, d'aménagement est évalué à 317 300 € HT.

Compte-tenu que pour les prestations inférieures à 40 000 € HT, la procédure de marché n'est pas obligatoire, pour le choix des prestataires, le Conseil Municipal a retenu le cabinet d'ingénierie et d'études techniques 2G IC de Saintes, pour conduire les travaux.

La première phase concerne l'étude du projet. Madame le Maire présente le premier devis établi par 2G IC portant sur :

- l'établissement du Permis d'Aménager,
- les relevés topographiques
- le suivi du projet.

Le coût de cette prestation s'élève à 23 500 € HT (28 200 TTC).

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur cette opération.

Après avoir entendu l'exposé, les Conseillers acceptent cette proposition à l'unanimité et chargent Madame le Maire de signer la commande et tous les documents y afférents.

La dépense est prévue au BPA 2023 Lotissement. **11 Pour**

PARKING DU CLONE FLANQUET

Madame le Maire rappelle le projet de parking au Clone Flanquet. La zone des travaux s'étend sur environ 2 000 m². Le terrain sera nivelé et stabilisé de manière uniforme.

La longueur de 60 mètres sera divisée en deux zones :
- 35 m seront pour le parking proprement dit,
- 25 m serviront à créer une aire de stockage de matériel communal.

Une digue végétalisée servira de séparation entre les deux zones. Elle fera l'objet de travaux ultérieurs qui seront à étudier lors d'une prochaine réunion.

Un passage piéton sera aménagé sur le parking conduisant au Cloné Flanquet.

Pour cet aménagement, 3 devis sont présentés :
Celui de l'entreprise BURDIN pour un montant de 115 438 €
Celui de l'entreprise GOURBIN pour un montant de 41 427 €
Celui de l'entreprise MOREAU pour un montant de 26 040 €

Le choix se porte sur le moins disant, à savoir celui de l'entreprise MOREAU. **11 Pour**

SUBVENTIONS COMMUNALES : DIA LOG

Madame le Maire a vérifié auprès des associations de la Commune l'obligation qui les engage à respecter le CER (Contrat d'Engagement Républicain).

Elle présente le bilan financier de l'année 2022 de l'Association DIA LOG.

Elle rappelle que les Associations doivent fournir un bilan complet et détaillé ainsi qu'une attestation sur l'honneur reconnaissant le CER, pour que la subvention puisse être accordée et versée.

Le bilan financier doit comporter le détail des dépenses et des recettes, notamment les adhésions, les achats divers.

Les conseillers prennent en compte différents critères d'attribution :
- le nombre d'activités exercées au sein de la même association,
- le bilan financier,
- les sollicitations particulières de chaque association.
Ils notent que le bilan 2022, fait apparaître un résultat excédentaire de 57 €.

Les conseillers prennent acte de ce bilan et décident :

Désignation	Activité	Subvention proposée	Subvention votée	Vote
DIA LOG	Ateliers artistiques	305 €	305 €	09 Pour 02 Abst.

SUBVENTIONS COMMUNALES – Club Informatique Saintongeais

Madame le Maire a vérifié auprès des associations de la Commune l'obligation qui les engage à respecter le CER (Contrat d'Engagement Républicain).

Elle présente le bilan financier de l'année 2022 de l'Association Club informatique.

Elle rappelle que les Associations doivent fournir un bilan complet et détaillé ainsi qu'une attestation sur l'honneur reconnaissant le CER pour que la subvention puisse être accordée et versée.

Le bilan financier doit comporter le détail des dépenses et des recettes, notamment les adhésions, les achats divers.

Les conseillers prennent en compte différents critères d'attribution :
- le nombre d'activités exercées au sein de la même association,
- le bilan financier,
- les sollicitations particulières de chaque association.
Ils notent que le bilan 2022, fait apparaître un résultat excédentaire de 9.86 €.

Les conseillers prennent acte de ce bilan et décident :

Désignation	Activité	Subvention proposée	Subvention votée	Vote
Club Informatique	Ateliers informatiques	305 €	305 €	11 Pour

SUBVENTIONS COMMUNALES A.C.C.A.

Madame le Maire a vérifié auprès des associations de la Commune l'obligation qui les engage à respecter le CER (Contrat d'Engagement Républicain).

Elle présente le bilan financier de l'année 2022 de l'Association ACCA.

Elle rappelle que les Associations doivent fournir un bilan complet et détaillé ainsi qu'une attestation sur l'honneur reconnaissant le CER pour que la subvention puisse être accordée et versée.

Le bilan financier doit comporter le détail des dépenses et des recettes, notamment les adhésions, les achats divers.

Les conseillers prennent en compte différents critères d'attribution :

- le nombre d'activités exercées au sein de la même association,
- le bilan financier,
- les sollicitations particulières de chaque association.

Ils notent que le bilan 2022, fait apparaître un résultat excédentaire de 13.54 €.

Les conseillers prennent acte de ce bilan et décident :

Désignation	Activité	Subvention proposée	Subvention votée	Vote
ACCA	Chasse	305 €	305 €	11 Pour

ADHESION LES MAIRES POUR LA PLANETE

Madame le Maire indique qu'elle a reçu un courrier de l'association « les Maires pour la planète ».

Cette association apolitique de loi 1901 créée en 2019 par Paul-Roland Vincent, Maire de Bourgneuf, s'adresse aux communes, notamment rurales, et permet d'échanger sur les bonnes pratiques environnementales. Elle a pour objectifs :

- La création d'un fort réseau d'élus engagés,
- La mise à disposition de ressources documentaires,
- L'accompagnement des élus dans leurs projets.

Elle offre des guides pratiques, des visites de terrain mensuelles, des ateliers en ligne mensuels et une journée annuelle de rencontres et d'échanges. Elle propose des formations, une offre d'accompagnement par téléphone ou mail et une boîte à outils en ligne.

Madame le Maire propose d'adhérer à cette association dont la cotisation annuelle s'élève à 25 € pour moins de 1 500 habitants. **11 Pour**

QUESTIONS DIVERSES

SAINTONGE ROMANE

Réunion du comité syndical du 29 mars 2023. Vote du CA 2022 et du BP 2023.

La cotisation annuelle est de 5,5 € par habitant (95 800 € répartis entre toutes les communes adhérentes)

La subvention versée à l'association « les savoir-faire du Cognac », relative à la démarche pour une candidature à l'UNESCO est toujours en attente.

Une vacance de poste est établie pour Chef de projet SIG (Système d'Information Géographique)

Le recrutement d'un contractuel de droit public pour le poste d'animateur gestionnaire des fonds européens territorialisés va être créé pour remplacer Monsieur Boris Leblay, démissionnaire.

Monsieur Seris, qui était Vice-Président en charge du SCoT n'est plus délégué, donc la vice-présidence passe à Monsieur Soulisse, Maire de Rioux.

C. D. A.

Conseil communautaire du 30 mars 2023.

Plusieurs subventions pour des entreprises ont été votées.

Tourisme :

Des animations sont prévues sur le mois de juin, notamment « fleuve Charente » dont la convention avec l'office de tourisme pour la billetterie est mise en place.

Une subvention pour l'Abbaye aux dames a été votée dans le cadre des « préludes 2023 » dont un se tiendra à la Jard le 28 mai.

Le contrat de proximité 2022-2026 sera signé par les 36 maires lors d'une délibération à venir.

Les subventions pour la cohésion sociale et territoriale concernent :

- Le Logis
- L'appel à projets du contrat de ville 2023
- Le conservatoire et plusieurs petites associations

En ce qui concerne le territoire :

La ville de Chaniers a déposé une demande d'exemption au Préfet, pour le nombre de logements sociaux.

Plusieurs conventions ont été signées, notamment avec la SNCF pour une réduction pour les usagers de moins de 28 ans.

Au niveau des finances :

La CDA a présenté son CA et son BP au vote équilibré.

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) existe depuis le 23 juin 2013. Il a été demandé d'exonérer ceux qui paient déjà des concessions municipales.

Un concours a été lancé pour choisir la maîtrise d'œuvre du chantier de la piscine communautaire de 9 000 m² située entre l'avenue Jourdan et Jules Dufaure pour un montant estimé à 13 860 000 €.

La CDA va élire un conseiller communautaire délégué supplémentaire qui sera chargé de la gestion des chemins de randonnée. Cette embauche n'entraînera pas de surcout puisque le BP prévoyait 15 postes.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : mardi 2 mai 2022 à 18h30.